

**Comité Syndical du 30 mars 2021**

**Procès-verbal**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 mars à 19 heures 30, les membres du Comité Syndical de la Région de Questembert se sont réunis en salle de réunion du siège de Questembert Communauté, sous la présidence de Monsieur Raymond HOUEIX, président du SIAEP.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 26

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

Nombre de procurations : 1 (M. Patrick LE COINTE à Mme Odile PROVOST).

**Etaient présents :**

M. Marcel ARS, M. Dominique BONNE, M. Yannick BOULO, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jacky CHAUVIN, M. Yves COUTIAUX, M. Hervé GUILLON-VERNE, M. Loïc HANS, M. Denis HILLAIREAU, M. Raymond HOUEIX, Jean-Pierre LE METAYER, M. Denis LE RALLE, Mme Michèle LE ROUX, M. Eric LUCAS, M. Firmin PANHALEUX (suppléant), M. Rémy ONIMUS, Mme Odile PROVOST, Mme Marie-Annick BOUIT (suppléante).

**Absents (titulaires) :** Mme Sylvie BENNEKA, M. Claude BERNIER, M. Claude CRUAUD, M. Marc DE BOYSSON, M. Patrick LE COINTE, M. Serge LUBERT, Mme Christine MANHES, M. Gildas POSSEME, Mme Marie-Laure TASSE, M. Joël TRIBALLIER.

**Secrétaire de séance :** M. Hervé GUILLON-VERNE.

**CS 30 03 2021 01 - Procès-verbal du Comité Syndical du 09 mars 2021.**

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 09 mars 2021.**

**CS 30 03 2021 02 - EAU / BUDGET PRIMITIF 2021.**

**CONSIDERANT** le projet de budget communiqué à chaque délégué en amont de la présente séance (avec reprise des résultats) et qui peut se résumer ainsi :

- **Section d'Exploitation Dépenses :** 3 393 232,65 euros
- **Section d'Exploitation Recettes :** 3 393 232,65 euros
  
- **Section d'Investissement Dépenses :** 2 597 720,74 euros
- **Section d'Investissement Recettes :** 2 905 450,74 euros

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif tel que présenté. Le budget est voté par chapitres.**

**CS 30 03 2021 03 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF / BUDGET PRIMITIF 2021.**

**CONSIDERANT** le projet de budget communiqué à chaque délégué en amont de la présente séance (avec reprise des résultats) et qui peut se résumer ainsi :

- **Section d'Exploitation Dépenses :** 2 933 927,95 euros
- **Section d'Exploitation Recettes :** 2 933 927,95 euros
  
- **Section d'Investissement Dépenses :** 3 210 297,03 euros
- **Section d'Investissement Recettes :** 3 210 297,03 euros

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif tel que présenté. Le budget est voté par chapitres.**

**CS 30 03 2021 04 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / BUDGET PRIMITIF 2021.**

**CONSIDERANT** le projet de budget communiqué à chaque délégué en amont de la présente séance (avec reprise des résultats) et qui peut se résumer ainsi :

- **Section d'Exploitation Dépenses :** 305 482,88 euros
- **Section d'Exploitation Recettes :** 305 482,88 euros
  
- **Section d'Investissement Dépenses :** 169 440,00 euros
- **Section d'Investissement Recettes :** 169 440,00 euros

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif tel que présenté. Le budget est voté par chapitres.**

**CS 30 03 2021 05 - EAU  
ADMISSIONS EN NON-VALEURS.**

Après que toutes les procédures de poursuite aient été engagées, considérant que la mise en recouvrement des factures ne pourra pas être effectuée pour des motifs divers tels que l'absence d'informations sur le débiteur, le décès ou la combinaison infructueuse d'actes.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier-Receveur du SIAEP de la Région de Questembert et de Monsieur le Président du SIAEP, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'**allocation en non-valeurs** de titres de recettes ou produits dont le montant total s'élève à la somme suivante :

Budget	N° de liste	Montant HT	Montant TTC
EAU	4621550233 (partielle)	3 153,92 €	3 327,39 €

Ce montant fera l'objet d'un mandat à l'article 6541.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, ADOPTE la proposition ci-dessus.**

**CS 30 03 2021 06 - EAU / Fonctionnement du syndicat EAU DU MORBIHAN / Désignation de représentants des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au Collège électoral « Questembert Communauté ».**

VU les statuts du syndicat EAU DU MORBIHAN (article 10.1) entérinés par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019,  
VU l'adhésion des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au SIAEP QUESTEMBERT au 1<sup>er</sup> janvier 2021 acté par arrêté préfectoral du 16 novembre 2020,

**LE COMITE SYNDICAL procède, à main levée, à la désignation** en son sein de 2 délégués par commune, concernant les communes de Pluherlin et de Saint-Gravé, appelés à siéger au sein du collège électoral « Questembert communauté », tel que suit :

Commune	Noms des délégués désignés
PLUHERLIN	- M. Gildas POSSEME - M. Rémy ONIMUS
SAINT-GRAVÉ	- M. Dominique BONNE - Mme Christine MANHES

**CS 30 03 2021 07 - DEMANDE DE DEGREVEMENT sur FACTURES D'EAU SUITE A FUTES.**

VU l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 dite « loi Warsmann » visant à plafonner le montant de la facture en cas de consommation anormale d'eau causée par la fuite d'une canalisation après compteur,

VU le décret d'application n°2012-1078 du 24 septembre 2012,

VU les délibérations du Comité Syndical n°6 du 19 mars 2013 et n°18 du 18 février 2014,

Considérant la demande de dégrèvement sur facture d'eau présentée par l'abonné suivant qui ne concerne pas une habitation :

- Locaux du village vacances « Le Domaine du Moulin Neuf » sis sur la commune de Malansac, propriété de Questembert Communauté et exploité par le gérant « société Terres de France ».

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, DECIDE d'ACCORDER un dégrèvement sur la facture d'eau aux conditions proposées par le Bureau (consommation moyenne considérée pour le calcul du volume dégrévée : la consommation de 2019).**

**CS 30 03 2021 08 - Budget EAU / remboursement de travaux de voirie à la commune de MOLAC.**

CONSIDERANT l'accord conclu en 2019 entre la Commune de Molac et le SIAEP portant partage des frais de réfection de la voirie Impasse de la Ville Es Mouées à Molac,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement du remboursement d'une partie de ces frais au bénéfice de la Commune de Molac, à hauteur de 1 500 euros hors taxes.**

**INFORMATIONS DIVERSES.**

**Dates des deux prochaines réunions du Comité Syndical :**

- le jeudi 20 mai 2021 ;
- le mardi 29 juin 2021.

- 1 Procès-verbal de la séance du 09 mars 2021.
  - 2 Eau / Budget Primitif 2021.
  - 3 Assainissement collectif / Budget Primitif 2021.
  - 4 Assainissement non collectif / Budget Primitif 2021.
  - 5 Eau / Admissions en non-valeurs.
  - 6 EAU / Fonctionnement du syndicat EAU DU MORBIHAN / Désignation de représentants des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au Collège électoral « Questembert Communauté ».
  - 7 Demande de dégrèvement sur facture d'eau suite à fuite d'eau.
  - 8 Budget EAU / Remboursement de travaux de voirie à la commune de MOLAC.
- 

**Marcel ARS**

**Dominique BONNE**

**Yannick BOULO**

**Jean-Yves BOUSSO**

**Jacky CHAUVIN**

**Yves COUTIAUX**

**Hervé GUILLON-VERNE**

**Loïc HANS**

**Denis HILLAIREAU**

**Raymond HOUEIX**

**Jean-Pierre LE METAYER**

**Denis LE RALLE**

**Michèle LE ROUX**

**Eric LUCAS**

**Firmin PANHALEUX  
(suppléant)**

**Rémy ONIMUS**

**Odile PROVOST**

**Marie-Annick BOUIT  
(suppléante)**